



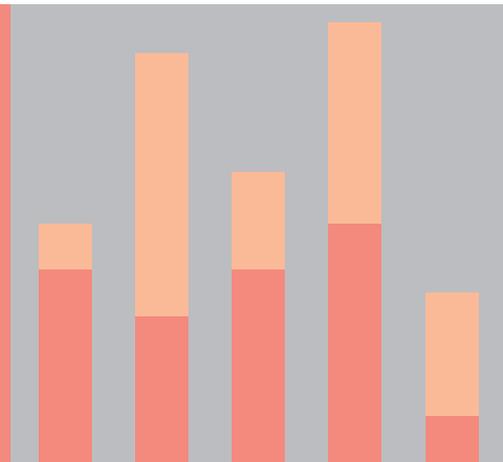
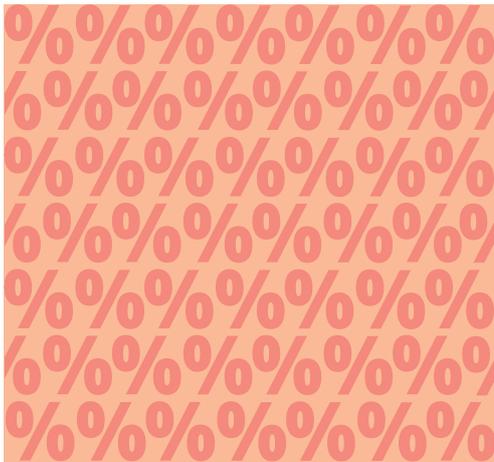
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



agreste

La statistique, l'évaluation et la prospective du
ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire



01 ESSENTIEL

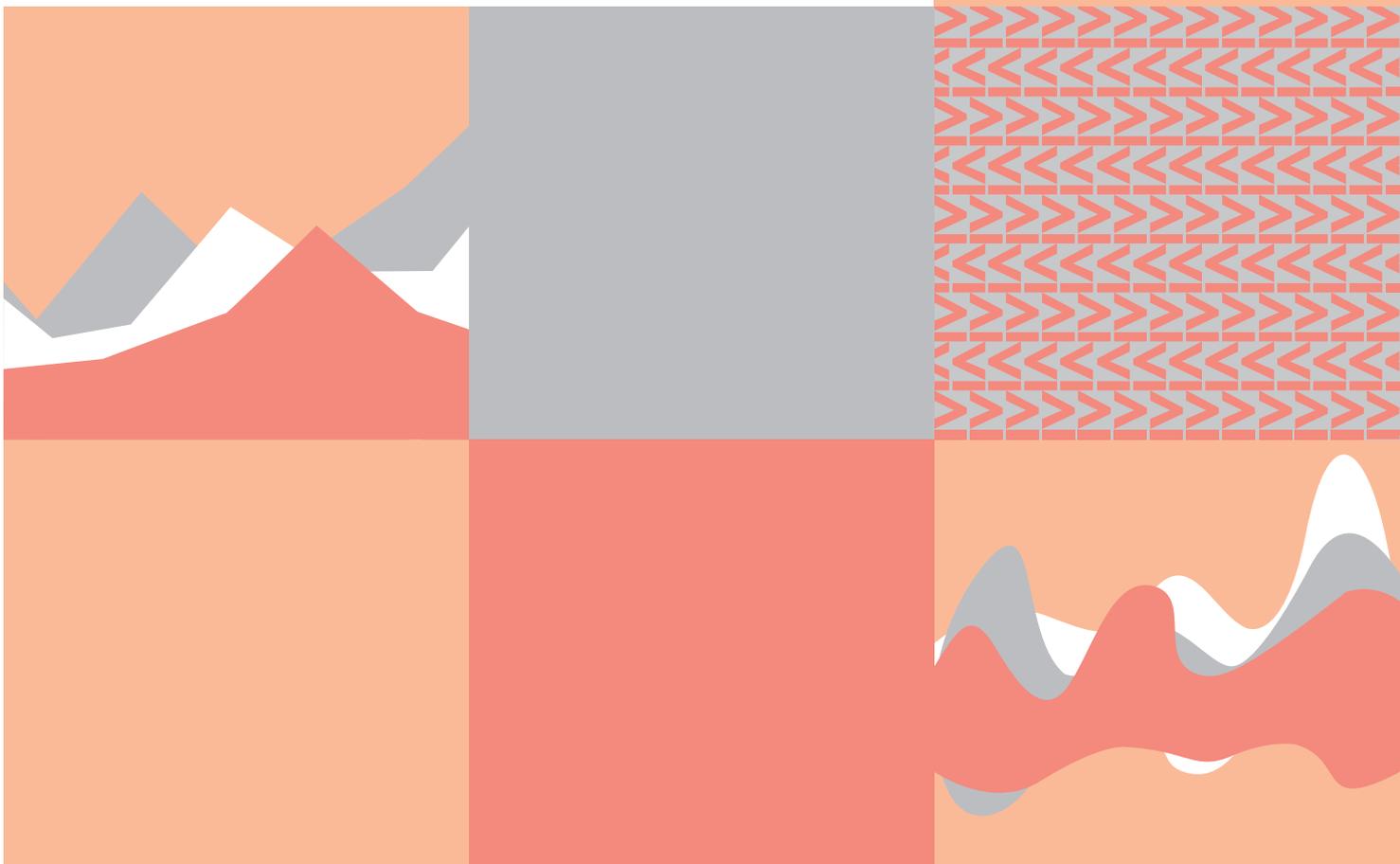
MAI 2025 N°2

INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

Fiche régionale - Occitanie

Édition 2025

OCCITANIE



Le secteur agroalimentaire : une place majeure en Occitanie

En 2022, les 2 959 entreprises des industries agroalimentaires¹ de la région Occitanie réalisent un chiffre d'affaires (CA) de 9,6 milliards d'euros. Par rapport à l'année 2021, le CA est en hausse de 6 %. Cette augmentation est moins marquée que dans l'ensemble de l'industrie manufacturière (+29 %).

Les industries agroalimentaires (IAA) constituent un secteur important pour l'emploi régional avec plus de 24 000 sa-

lariés en équivalent temps plein (ETP) dont 4 570 dans les grandes entreprises. Ce secteur est plutôt concentré puisque ces grandes entreprises réalisent 29 % du CA et 31 % de la valeur ajoutée de la région. Les entreprises de taille intermédiaire ajoutées aux grandes entreprises pèsent pour deux tiers du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée.

En comparaison à 2021, la valeur ajoutée 2022 est en baisse de 5 %. Parmi les IAA,

la fabrication d'aliments pour animaux génère 22 % de la valeur ajoutée globale, suivie de la fabrication de boisson (18 %), la transformation de viande (14 %), la transformation de fruits et légumes (13 %) et d'autres produits alimentaires tels que le chocolat, les plats préparés, ... (12 %).

23 % du chiffre d'affaires des IAA provient des ventes réalisées à l'étranger. Entre 2021 et 2022, le chiffre d'affaires à l'export a augmenté de 15 %.

Chiffres clés : industries agroalimentaires¹ en occitanie en 2022



9,6

milliards d'euros de chiffre d'affaires dont **2,2 milliards d'euros** réalisés à l'export



24 046

salariés équivalent temps plein



1 782

établissements employeurs²



2 959

unités légales



6,8 %

du chiffre d'affaires des industries agroalimentaires en France



10,8 %

du chiffre d'affaires manufacturier régional



15,8 %

de l'emploi manufacturier régional²

Ne sont pas pris en compte dans l'analyse et les données présentées :

- l'artisanat commercial³ : **1,4** milliards d'euros de chiffre d'affaires, **14 509** salariés ETP et **3 901** unités légales ;
- le commerce de gros de produits agroalimentaires : **16,8** milliards d'euros de chiffre d'affaires, **17 771** salariés ETP et **3 405** unités légales.

1 - Les IAA comprennent la fabrication de produits alimentaires et de boissons, mais excluent les nombreuses entreprises de l'artisanat commercial (fabrication de produits de boulangerie, pâtisserie et charcuterie).

2 - L'emploi et le nombre d'établissements sont mesurés à partir de la source Flores 2022. Cette source couvre les établissements employeurs, c'est-à-dire les établissements ayant eu au moins un salarié pendant l'année N ou N-1.

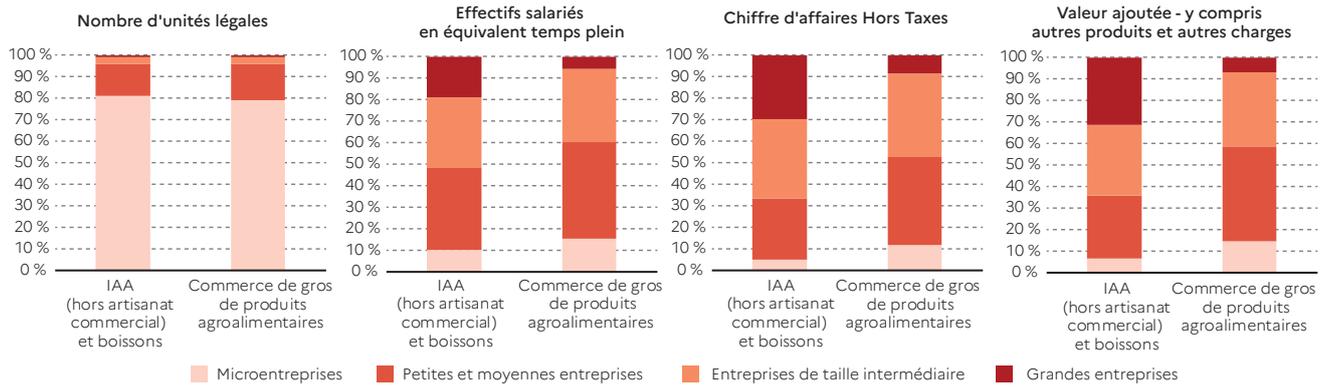
3 - L'artisanat commercial correspond aux activités des secteurs de la charcuterie et de la boulangerie-pâtisserie.

Source : Esane 2022, Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores) 2022, Sirius, Insee - traitements SSP

Champ : unités légales régionales des secteurs marchands non agricoles et non financiers (y compris micro-entrepreneurs)

Graphique 1

Répartition des chiffres clés par catégorie d'entreprises agroalimentaires en 2022 (en %)¹

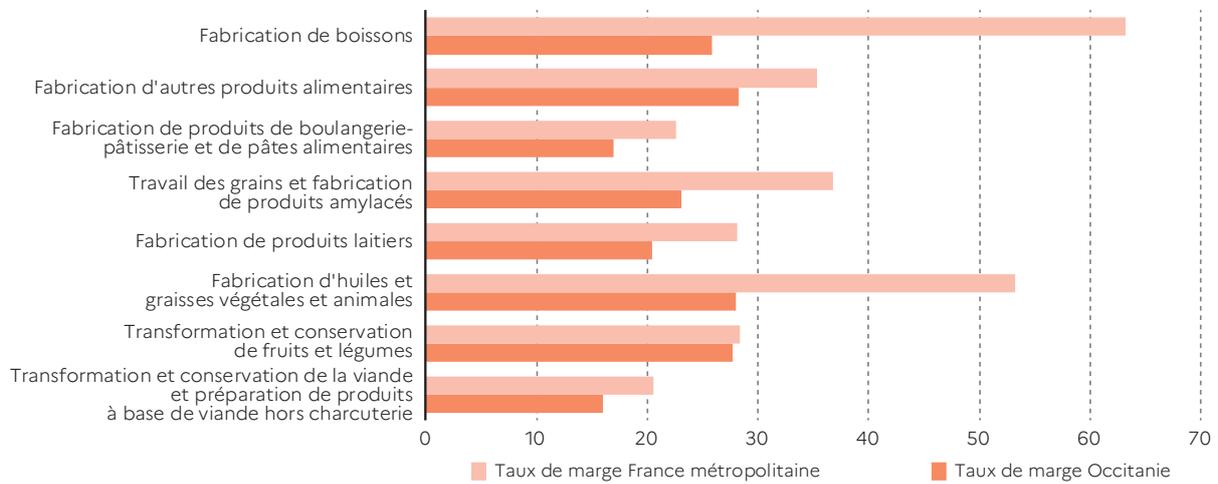


Source : Esane 2022, Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores) 2022, Sirius, Insee - traitements SSP

DYNAMIQUE DES ENTREPRISES

Graphique 2

Taux de marge par secteur des entreprises mono et quasi-monorégionales en Occitanie, en 2021¹

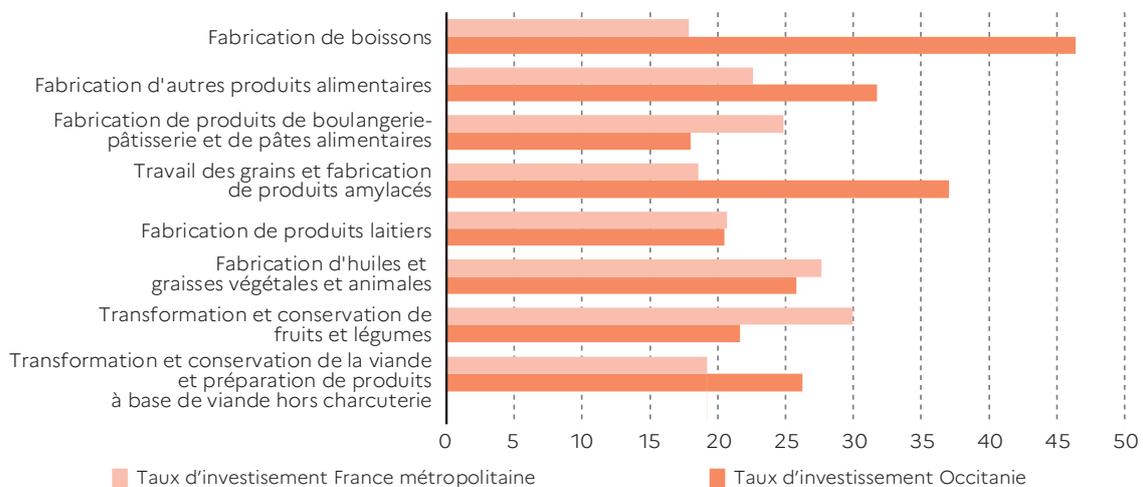


Note : les secteurs 102 (Transformation et conservation de poissons, de crustacés et de mollusques) et 109 (Fabrication d'aliments pour animaux) n'apparaissent pas car soumis au secret statistique

Source : Esane 2022, Flores 2022, Sirius, Insee - traitements SSP

Graphique 3

Taux d'investissement par secteur des entreprises mono et quasi-monorégionales en Occitanie, en 2021¹



Note : les secteurs 102 (Transformation et conservation de poissons, de crustacés et de mollusques) et 109 (Fabrication d'aliments pour animaux) n'apparaissent pas car soumis au secret statistique

Source : Esane 2022, Flores 2022, Sirius, Insee - traitements SSP

1- Pour le champ « unités légales régionales des secteurs marchands non agricoles et non financiers (y compris micro-entrepreneurs) »

L'EMPLOI DANS LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES : ÉVOLUTIONS ET SPÉCIFICITÉS EN OCCITANIE EN 2022

Les effectifs présentés ci-dessous sont issus de Flores. Ils concernent les salariés (hors intérimaires) de l'ensemble des établissements actifs en fin d'année de la région.

CHIFFRES CLÉS

31 415 postes salariés fin 2022 en Occitanie

15,8 % de l'emploi manufacturier régional

7,4 % des postes des industries agroalimentaires en France

Tableau 1

Nombre d'établissements agroalimentaires et leurs postes salariés par département

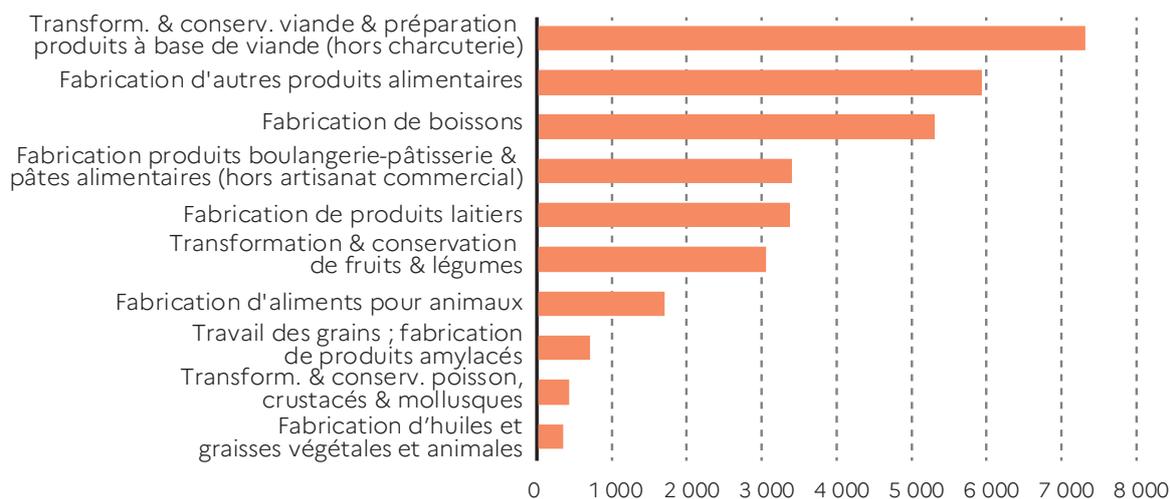
	Nombre d'établissements employeurs	Effectifs salariés au 31/12	Effectifs salariés en équivalent temps plein
Ariège	66	595	510
Lozère	44	701	635
Hautes-Pyrénées	96	1 432	1 217
Tarn-et-Garonne	68	1 569	1 454
Aude	136	1 829	1 723
Pyrénées-Orientales	117	2 183	1 948
Gers	111	2 308	1 990
Hérault	284	2 808	2 673
Tarn	148	2 925	2 674
Lot	95	3 084	2 897
Haute-Garonne	198	3 239	2 822
Aveyron	196	4 096	3 674
Gard	223	4 646	4 353
Occitanie	1 782	31 415	28 569

Champ : établissements actifs situés dans la région Occitanie en 2022

Source : Insee, Flores 2022 - traitement SSP

Graphique 4

Effectifs salariés des industries agroalimentaires au 31/12 par secteur en 2022

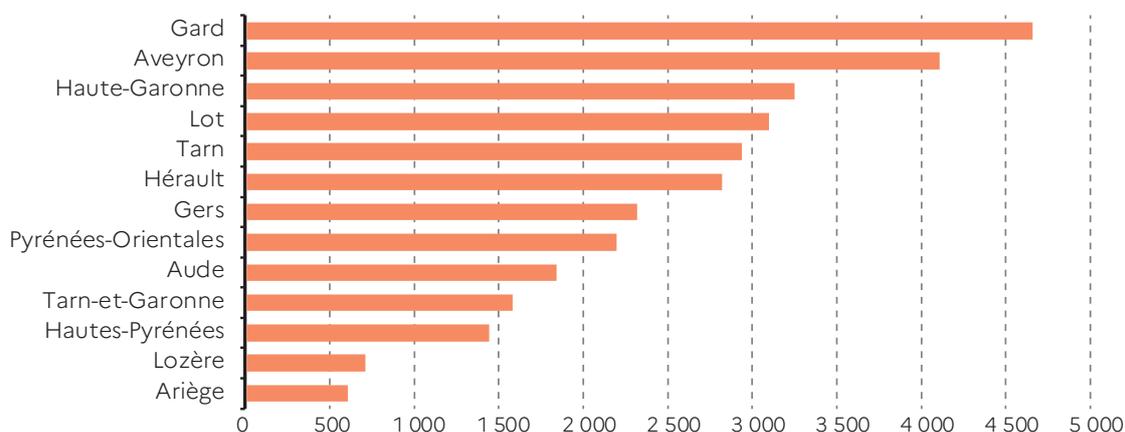


Champ : postes salariés (hors intérimaires) présents la dernière semaine de décembre dans les établissements actifs en fin d'année de la région.

Source : Insee, Flores 2022 - traitements SSP

Graphique 5

Effectifs salariés des industries agroalimentaires au 31/12 par département en 2022

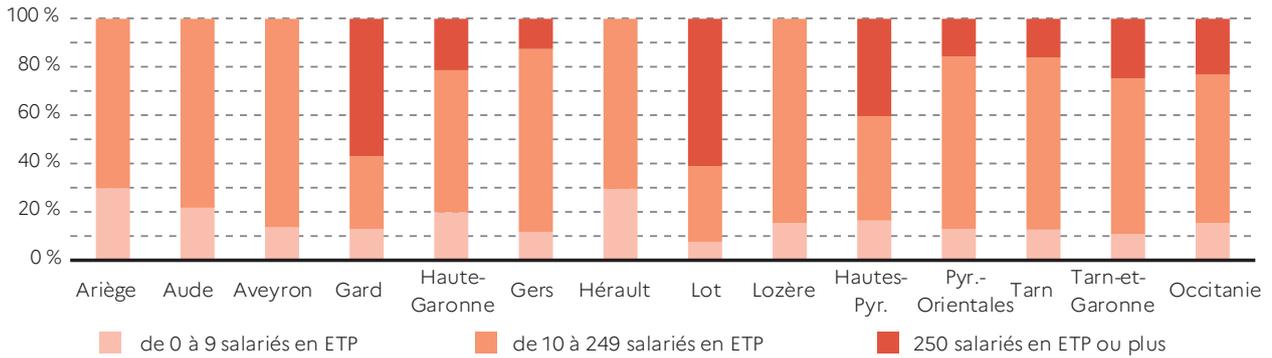


Champ : postes salariés (hors intérimaires) présents la dernière semaine de décembre dans les établissements actifs en fin d'année de la région.

Source : Insee, Flores 2022 - traitements SSP

Graphique 6

Nombre de postes salariés par département et taille d'établissements employeurs en 2022

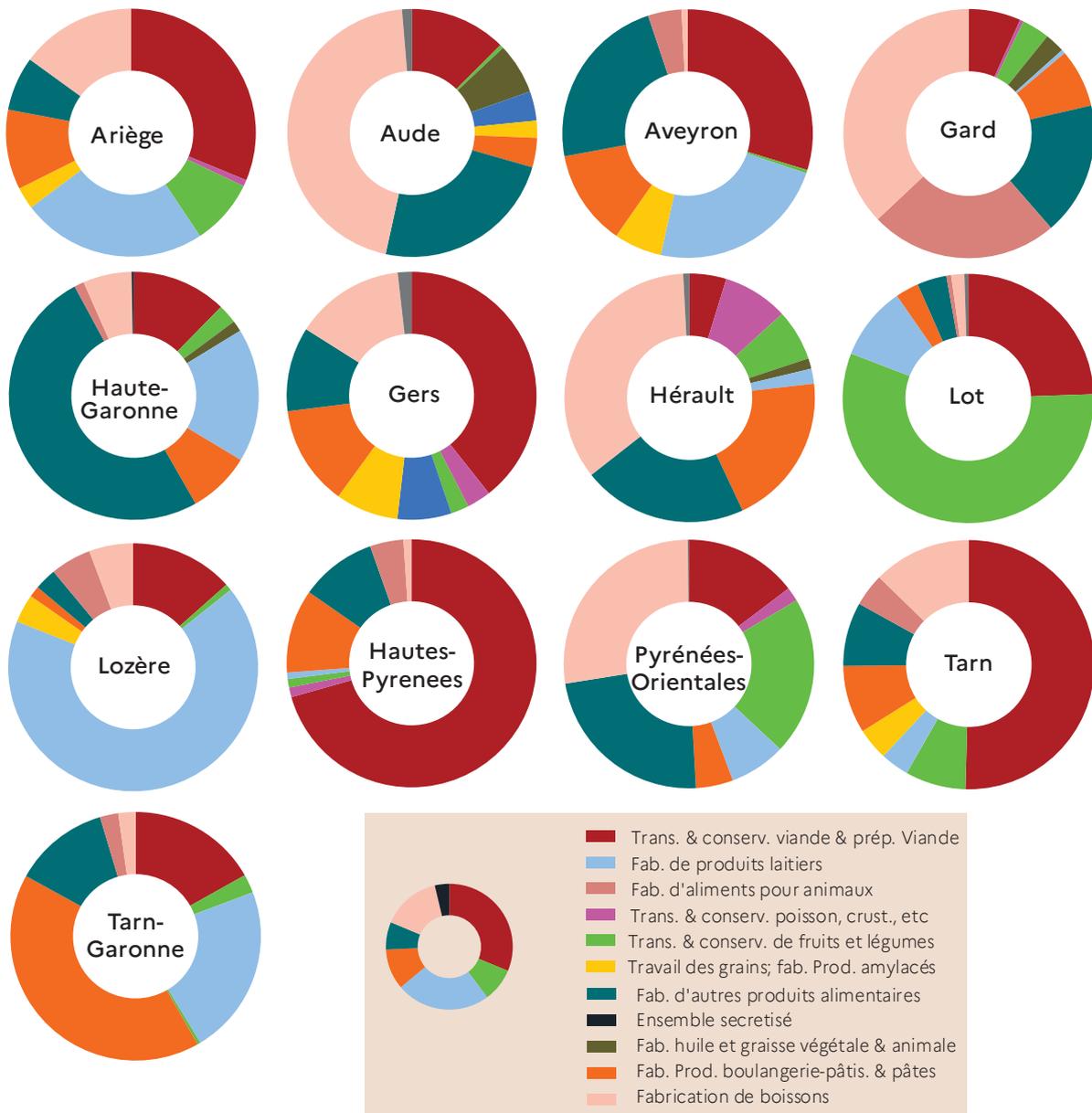


Champ : postes salariés (hors intérimaires) présents la dernière semaine de décembre dans les établissements actifs en fin d'année de la région selon des tranches d'effectifs en ETP.

Source : Insee, Flores 2022 - traitements SSP

Graphique 7

Répartition des effectifs salariés des établissements agroalimentaires par secteur et par département en 2022



Champ : nombre de postes salariés (hors intérimaires) présents la dernière semaine de décembre 2022 dans les établissements actifs en fin d'année situés dans la région Occitanie.

Source : Insee, Flores 2022 - traitements SSP

ANALYSE DES ENJEUX RÉGIONAUX ET VALORISATION DES INITIATIVES COLLECTIVE

Le secteur agroalimentaire en Occitanie

Les entreprises du secteur agroalimentaire occupent une place majeure en Occitanie en termes économiques et sociétaux. Elles maillent les 13 départements d'Occitanie et développent de l'activité et de l'emploi sur tous les territoires, notamment en zone rurale. Dans le cadre de leurs stratégies de productions de qualité, les entreprises agroalimentaires sont en lien étroit avec l'agriculture Occitane. L'Occitanie est constituée de territoires variés, de type littoral, montagnes, coteaux, plaines, agglomérations, aux identités et handicaps parfois forts. Son ambition de développer une alimentation plaisir, saine et durable a été la première ambition énoncée dans le contrat agroalimentaire d'Occitanie mis en place en 2020. Cette place importante de l'alimentation explique le développement de nombreuses filières régionales reconnues pour leurs productions de qualité. L'Occitanie tient ainsi la première place au niveau national en termes de nombre de productions sous Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO). La qualité des productions permet aussi d'aller chercher de meilleures rémunérations dans certains contextes de forte concurrence, de faibles rendements agricoles, de contraintes naturelles ou de manque d'outils de production de taille suffisante. Les territoires d'Occitanie sont également remarquables par leur qualité environnementale. De

nombreux producteurs s'engagent dans des démarches en faveur de l'environnement et permettent à l'Occitanie d'être en 2023 la première région en termes de surfaces en agriculture biologique (AB) et d'exploitations certifiées Haute Valeur Environnementale (HVE). Néanmoins, l'évolution constatée en 2023 est à une diminution de ces surfaces.

Une autre caractéristique du tissu agroalimentaire d'Occitanie est sa capacité à innover, notamment grâce à l'appui du pôle de compétitivité « Agri-Sud-Ouest Innovation » et de l'agence de développement AD'OCC. L'Occitanie compte une présence forte d'entreprises très innovantes notamment dans les domaines de l'agroéquipement, de l'éco-emballage et des nouvelles productions alimentaires et nutraceutiques.

L'Occitanie souffre cependant d'un manque de valorisation de ses produits et les différentes crises traversées (économiques, climatiques et sanitaires) font obstacle à la création de valeurs pour de nombreuses entreprises régionales.

L'Occitanie bénéficie de nombreux équipements logistiques particulièrement utiles, dans un contexte de perturbation des circuits de matière première et alimentaires, notamment des installations portuaires et plateformes logistiques. Ces installations peuvent néanmoins être fragilisées économiquement et peiner à se maintenir.

Depuis 2020, la crise de la Covid-19 en 2020 a accéléré la structuration de filières régionales. De nombreux acteurs industriels et artisanaux régionaux ont relocalisé leur approvisionnement et développé des partenariats

avec l'amont agricole. Cette crise a aussi accéléré la tendance de consommation de produits plus locaux et la recherche d'une alimentation plus qualitative.

La fin du « quoi qu'il en coûte » et le démarrage du remboursement des prêts garantis par l'État (PGE) conduisent actuellement à une reprise des interventions pour des entreprises en difficulté.

Le secteur agroalimentaire a également été sévèrement frappé par les autres crises, en limitant les capacités de production de nombreuses filières, y compris de certaines parmi les plus emblématiques du patrimoine alimentaire d'Occitanie, en dépit de leur réputation de qualité sur les marchés extérieurs.

L'influenza aviaire est réapparue fin 2020 a fragilisé la filière « gras » dans les départements du Gers, des Hautes-Pyrénées, du Lot, de l'Aveyron et de la Haute-Garonne. La mise en place de la stratégie vaccinale a permis de restaurer en partie la production locale. Cependant, des grands groupes ont néanmoins restructuré, avec un impact sur les abattoirs de palmipèdes comme sur les sites de transformation. Les campagnes de communication sur le bien-être animal contribuent aussi à réduire la part de marché de ces produits comme celui plus large de la viande.

La MHE apparue dans le grand sud-ouest en 2023 a impacté la production bovine, ovine et caprine, avec des répercussions fortes sur toute la filière et la suspension momentanée des exports de bovins vers les pays tiers.

Les aléas climatiques de plus en plus fréquents modifient les habitudes de production et peuvent contribuer à limiter le

recours aux produits locaux par les industries agroalimentaires régionales, en particulier en fruits et légumes, céréales, oléagineux et protéagineux. Certains départements subissent de façon importante l'impact du réchauffement climatique.

Dans ce contexte, le plan agriculture méditerranée a été mis en place en 2024 pour permettre la structuration des filières agricoles et agroalimentaires, avec la mobilisation de crédits dédiés, dans le cadre des appels à projet territoriaux, filières légumineuses et Plan agriculture méditerranée.

La guerre en Ukraine en 2022 a aussi fragilisé la compétitivité des entreprises agroalimentaires et de leurs filières en renchérissant les coûts de l'énergie et d'approvisionnement en matières premières agricoles. Elle a aussi limité les potentiels échanges et la prospective des industries agroalimentaires vers la Russie.

La reprise de l'inflation a aussi un impact négatif sur la consommation de produits de qualité provenant d'Occitanie.

Le contexte géo-politique international avec la mise en place de politiques protectionnistes et l'augmentation des tarifs douaniers pourrait avoir un

impact négatif sur les exportations des filières agroalimentaires occitanes.

Les initiatives régionales en faveur des EAA et des filières face aux enjeux déterminants :

La création de valeur dans les filières constitue un sujet central pour les entreprises agroalimentaires régionales dans une période qui succède à plusieurs années de forte inflation des produits alimentaires et qui rend la question du prix centrale dans les achats des Français. Dans cet objectif, des entreprises se sont associées pour mener dans le cadre du Dispositif National d'Aide à l'Investissement Immatériel (DINAII) régional des actions collectives pour créer des filières locales, rationaliser des circuits logistiques et améliorer leur performance en terme de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Le développement des débouchés vers l'international est aussi un enjeu important pour renforcer les filières et améliorer la performance économique des entreprises. En novembre 2023 et en septembre 2024, ont été organisées en Occitanie, des « Rencontres export Agro »

dédiées aux entreprises agroalimentaires. Le dispositif national DINAII dédié à l'export collaboratif a été déployé depuis 2022 : fin 2024, 4 projets occitans bénéficient de ce dispositif pour des actions collectives à l'international.

Dans ce contexte, le tissu agroalimentaire régional essaie de renforcer sa résilience.

Une priorité pour le secteur agroalimentaire régional est de pourvoir les nombreuses offres d'emploi, notamment en zone rurale. Des actions régionales de grande ampleur sont menées sur la formation et sur l'attractivité des métiers (notamment sur la qualité de vie au travail). Un travail important est réalisé aussi sur l'information des différents publics aux métiers de l'agroalimentaire. L'enseignement agricole intervient pour promouvoir certains métiers en déficit de main d'œuvre. Une meilleure approche collaborative entre tous les maillons des filières et avec leur écosystème constitue une force pour réussir les transitions alimentaires et écologiques, pour développer les conditions essentielles à la durabilité des filières.

DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE

L'entreprise considérée ici est une entreprise dont l'activité principale au sens de la NAF rév. 2 (2008) concerne les « industries agroalimentaires » (comprenant la « fabrication de boissons »). L'artisanat commercial et le commerce de gros ne sont donc pas inclus (sauf indication contraire). Dans les données régionales présentées ici, l'entreprise s'entend au sens de l'unité légale, entité juridique définie par un numéro Siren de 9 chiffres, attribué dans le répertoire national des entreprises géré par l'Insee (Sirene). Seules les entreprises régionales figurent dans les résultats économiques des entreprises agroalimentaires. Elles comprennent les entreprises dont tous les établissements se situent dans la région (entreprises monorégionales) et les entreprises dont la majorité des salariés (au moins 80 %) travaillent dans des établissements de la région (entreprises quasi-monorégionales). Ces entreprises régionales représentent 82 % de l'emploi salarié régional dans les IAA.

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, un site de vente, un magasin d'une coopérative, etc. Il constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Il est identifié par son numéro Siret de 14 chiffres.

Un poste de travail (ou poste) correspond à la relation entre un salarié et un établissement pendant une période donnée. Ainsi, un salarié qui travaille dans deux établissements (à une date donnée ou sur une certaine période) occupe deux postes. Inversement, plusieurs contrats de travail entre le salarié et le même établissement (à une date donnée ou successivement sur une certaine période) ne constituent qu'un seul poste. Dans la source Flores sont comptabilisés tous les postes présents la dernière semaine de décembre dans l'établissement, hors intérimaires.

Le décret d'application n° 2008 1354 de la loi de modernisation de l'économie (LME) fixe quatre catégories d'entreprises :

- **la microentreprise** (MIC) occupe moins de 10 personnes et a un chiffre d'affaires annuel (CA) ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros (M€).
 - **la petite et moyenne** entreprise (PME) occupe moins de 250 personnes et a un CA n'excédant pas 50 M€ ou un bilan n'excédant pas 43 M€.
 - **l'entreprise de taille intermédiaire** (ETI) est une entreprise qui n'appartient pas à la catégorie des PME, occupe moins de 5 000 personnes et a un CA n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros ;
 - **la grande entreprise** (GE) est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories précédentes.
- Dans cette publication, la catégorie correspond à celle de l'entreprise à laquelle l'unité légale appartient. Le taux de marge se calcule en divisant l'excédent brut d'exploitation (EBE) par la valeur ajoutée aux coûts des facteurs.

Le taux d'investissement est défini comme le rapport entre les investissements corporels bruts hors apports, c'est à dire les dépenses consacrées à l'acquisition ou à la création de moyens de production, divisé par la valeur ajoutée y compris autres produits et autres charges.

www.agreste.agriculture.gouv.fr



STATISTIQUE
PUBLIQUE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie
Service régional d'information statistique,
économique et territoriale
Cité administrative - Bâtiment D
1 Place Emile Blouin - CS 70005
31952 Toulouse Cedex 9
Tél. : 05 61 10 61 10
Contact : draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

Directeur : Olivier Rousset
Directeur de publication : Gêrôme Pignard
Rédacteur en chef : François Julian
Rédacteurs : Emmanuelle Menu,
Nicolas Mas
Composition : Barbara Deltour
Dépot légal : À parution
ISSN : 2729 - 4374
© Agreste 2025